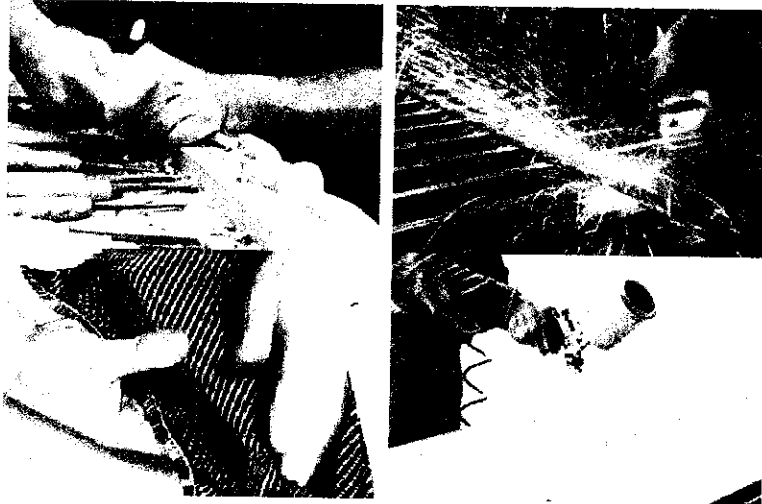


# *L'Atelier des bricoleurs*

Le bricolage pour tous



Un atelier de fabrication collaboratif ouvert aux  
professionnels et aux particuliers

**L'ATELIER DES BRICOLEURS**

64 Rue de Fenouillet - 31200 Toulouse

Tél : 09 52 31 96 53 Fax : 09 57 31 96 53

[www.atelier-des-bricoleurs.net](http://www.atelier-des-bricoleurs.net)

Siret : 803 740 018 00012

## Evolution du document

Issue	Date	Description
1	09/09/2014	Première édition

## Table des matières

Evolution du document .....	2
Table des matières .....	2
1 Introduction.....	3
2 Description des locaux .....	4
2.1 Les espaces métiers.....	4
2.1.1 Le travail du bois .....	5
2.1.2 Le travail des métaux.....	5
2.1.3 Le travail des plastiques.....	6
2.1.4 La peinture .....	7
2.2 Les espaces pro .....	7
2.3 La quincaillerie.....	7
2.4 Espace détente.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3 Comment ça marche .....	9
4 Le fonctionnement des lieux .....	10
4.1 L'accès .....	10
4.2 Les horaires d'ouverture .....	10
4.3 Les tarifs .....	10
5 Les produits .....	11
5.1 Adhésion.....	11
5.2 Pass Atelier .....	12
5.2.1 Adhérent .....	12
5.2.2 Invité .....	12
5.3 Location d'outillages .....	12
5.3.1 location des machines outils sur site.....	12
5.3.2 Location d'outils et de kits d'outillages à emporter .....	12
5.4 Les ateliers et les formations.....	13
5.4.1 Les ateliers.....	13
5.4.2 Les initiations .....	13
5.5 Les locations d'espaces.....	13
5.5.1 Espaces pro .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.6 Espaces de stockage .....	14
5.6.1 Espaces de stockage libres .....	14
5.6.2 Espace de stockage payant.....	14
5.7 La quincaillerie.....	14
6 Motifs d'exclusion .....	15
7 La sécurité.....	16
7.1 Les locaux .....	16
7.2 Code vestimentaire.....	17
7.3 Règles générales de sécurité .....	17
7.4 Les outils et les machines.....	17

## **1 Introduction**

Ce document est le règlement intérieur applicable à toutes personnes souhaitant accéder à l'atelier des bricoleurs. Il définit les règles applicables dans les locaux et pour la location d'outillage.

## 2 Description des locaux

L'atelier des bricoleurs met au service de la communauté **un lieu, des outils et machines outils et des conseils** pour le travail de la matière incluant notamment bois, des métaux, des matériaux plastiques ou composites et pour la peinture.

L'Atelier des Bricoleurs est situé **au nord de Toulouse** à proximité de la rocade et des moyens de transport en commun.

**64 rue de Fenouillet  
31200 Toulouse  
Tel: 09.52.31.96.53  
Fax: 09.57.31.96.53**

SARL au capital de 12 000 €  
SIRET: 803 740 018 00012

Pour les particuliers et les professionnels, l'Atelier des Bricoleurs permet de venir pratiquer ou apprendre la fabrication et le bricolage dans un espace adapté. La présence des outils leur permet d'éviter ou de repousser un investissement de matériel coûteux. De plus ce lieu collaboratif permet d'apprendre et d'échanger autour de nombreuses activités de bricolage.

### 2.1 Les espaces métiers

Les espaces métier sont équipés des établis, des outils et des machines outils nécessaires à la **pratique artisanale** des métiers du bois, du métal, des matériaux plastiques et composites et de la peinture et de la transformation de la matière en général.

**L'espace métal**  
pour tourner, fraiser,  
percer, souder ....



**L'espace bois**  
pour découper, dresser,  
poncer, tourner ...



**L'espace composite**  
pour mouler, former,  
découper,...



**L'espace peinture**  
pour décaper,  
peindre au pistolet ...



Les outils sont classés par catégorie en fonction de leur dangerosité d'utilisation

- **Catégorie A:** outils utilisables par tous
- **Catégorie B:** outils utilisable par tous après avoir pris connaissance des instructions de sécurité (fiche outil)
- **Catégorie C:** outils utilisables seulement par les adhérents ayant effectuée une initiation à l'utilisation et aux règles de sécurité de l'outil ou de la machine outil.

Tous les outils électriques sont de catégorie B ou C. La catégorie de l'outil figure sur sa fiche d'utilisation.

**Note- Les listes d'équipements ci-dessous ne sont ni contractuelles, ni exhaustives.**

### 2.1.1 Le travail du bois

L'espace de travail du bois permet de pratiquer un activité artisanale de la menuiserie.

- tracer
- scier
- percer
- raboter
- poncer
- tourner
- assembler

#### Les outils à main (Catégorie A)

Couteau de traçage	Rabots	Marteaux
Trusquins	Guillaumes d'ébéniste	Maillets
Règles	Planes	Tournevis
Equerres	Wastringues	poinçons
Compas	Ciseaux à bois	Pincés
Scies à panneaux	Bédanes	Tenailles
Scies à tenon	Gouges	Presse
Scies à onglet	Vilebrequin	Serre-joints
Scies à courbes	Porte forêt	Serre-joints d'angle
Limes		

#### Les outils électroportatifs (Catégorie B ou C)

Scie à sabre	Défonceuse	Ponceuse à patin triangulaire
Scie à onglet électrique	Rabot électrique	Perceuse électrique
Scie circulaire	Ponceuse vibrante	Visseuse électrique
Scie sauteuse	Ponceuse excentrique	Lime électrique

#### Les machines outils (Catégorie C)

Scie à ruban	Combiné à bois (dégauchisseuse, raboteuse, toupie)	Tour à bois
Scie circulaire sur table	Perceuse à colonne	
Scie à chantourner	Mortaiseuse	

### 2.1.2 Le travail des métaux

L'espace de travail des métaux permet de pratiquer un activité artisanale de métallerie.

- tracer
- découper
- percer
- tourner
- fraiser

- meuler
- former
- souder

**Les outils à main (Catégorie A)**

Pointe à tracer	Fraise à main	Tournevis
Trusquins	Limes	Serre-joints
Règles	Pointeau	Etaux
Equerres	Marteaux	Pinces
Compas	Maillets	Pinces étaux
Pied à coulisse	Clés plates	Cisailles
Equerre à centrer	Clés à pipe	
Scies à métaux	Clés Allen	
Tournevis	Clés Torx	

**Les outils électroportatifs (Catégorie Bou C)**

Scie à onglet électrique	Touret	
Tronçonneuse à métaux	Meuleuse	
Perceuse	Disqueuse	
Visseuse	Poste à souder à l'arc	

**Les machines outils (Catégorie C)**

Perceuse à colonne	Cintreuse hydraulique	
Tour conventionnel	Plieuse	
Fraiseuse conventionnelle	Presse hydraulique	
Scie à ruban	Meuleuse à bande	

**2.1.3 Le travail des plastiques**

L'espace de travail des matériaux plastiques et composites permet de pratiquer un activité artisanale.

- tracer
- découper
- percer
- former
- coller

**Les outils à main (Catégorie A)**

Cutter	Cisailles	spatules
pinceaux	pinces	

**Les outils électroportatifs (Catégorie B ou C)**

Dremel	Perceuse	Scie à fil
Pistolet à colle		

### 2.1.4 La peinture

L'espace de peinture permet de.

- décaper
- peindre

#### Les outils à main (Catégorie A)

Pinceaux	pistolet	racloirs
----------	----------	----------

#### Les outils électroportatifs (Catégorie B ou C)

Compresseur à air	Décapeur thermique	
-------------------	--------------------	--

## 2.2 Les espaces pro

Deux surfaces séparées de ~23 m<sup>2</sup> chacune sont dédiées aux professionnels désirant installer leur activité pour des périodes de courtes durées de une semaine à quelques mois. Cette location leur donne accès aux espaces métiers.

Elles leur permettent de travailler à leur production dans un espace non commun ainsi que de stocker leurs outillages et leur production.

Ces espaces ont pour vocation d'aider les petites structures à démarrer en retardant les investissements risqués, la prise d'un contrat de location longue durée, l'achat de matériel,

..

## 2.3 La quincaillerie

Un magasin de quincaillerie permet de trouver sur place une sélection de matériaux, de quincaillerie standard, de produits et de consommables qui permettent la réalisation d'un nombre important de projets.

Tous ces produits sont vendus au détail, à l'unité et au poids, ce qui vous permet de faire des économies et évite leur gâchis.

#### Matières premières

Panneaux de bois	Tasseaux	
Profilés en métal	Barre métal	Tôles métal
Profilés plastiques	Plaques plastiques	Toile de verre

#### Fixations

Visserie	Ecrous	Rondelles
Tourillons	Rivets	Clous

#### Finition

Peinture	Colorants	Verni
Décapants	Dégraissant	Solvants
Colles		

#### Consommables

Abrasifs	Lames	Métal d'apport
----------	-------	----------------

---

--	--	--

La quincaillerie donne aussi accès à tous à un réseau de fournisseurs professionnels pour la fourniture de produits spécifiques.



### 3 Comment ça marche

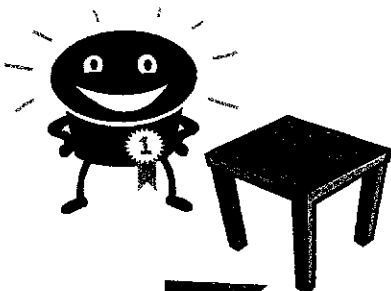
1. Réserver par téléphone
2. Apportez votre matériel ou achetez le sur place à la quincaillerie
3. Installez-vous sur un des postes de travail de l'Atelier
4. Utiliser les outils de l'Atelier ou vos propres outils pour réaliser votre projet
5. Bénéficiez des conseils de bricoleurs
6. laissez votre matériel pendant vos travaux



Apportez votre matériel ou achetez le sur place

# L'Atelier des Bricoleurs

Installez-vous sur un des postes de travail



Utiliser les outils de l'Atelier ou vos propres outils

Laissez votre matériel pendant vos travaux

Bénéficiez des conseils du réseau de bricoleurs

## 4 Le fonctionnement des lieux

### 4.1 L'accès

L'atelier des Bricoleurs se situe dans Toulouse. Il est à proximité de la station de métro Barrière de Parie et de la rocade. De plus il est facilement accessible en vélo depuis le centre ville.

Adresse	64 rue de Fenouillet 31200 Toulouse
Téléphone	09.52.31.96.53
Fax	09.57.31.96.53
Mail	<a href="mailto:Contact@atelier-des-bricoleurs.net">Contact@atelier-des-bricoleurs.net</a>

### 4.2 Les horaires d'ouverture

**L'accès aux ateliers se fait sur réservation**

Pour tous, le site est ouvert du mardi au samedi

Mardi:	13h30 à 21h00
Mercredi;	13h30 à 21h00
Jeudi:	13h30 à 21h00
Vendredi:	13h30 à 21h00
Samedi	9h30 à 17h30

Sur demande auprès du gérant, l'Atelier des Bricoleurs peut être ouvert ponctuellement sur des horaires étendus.

Pour les professionnels ayant loué un espace pro, le site est accessible du lundi au samedi. Ils peuvent ainsi y travailler à leur guise sous leur propre responsabilité. Dans ces cas, un double des clés leur est fourni.

Le nombre de personnes maximum admissible simultanément dans les locaux est de 60. L'Atelier des Bricoleurs se réserve le droit de réduire ce nombre selon appréciation, si l'encadrement présent ne permet pas d'assurer les conditions de sécurité nécessaires.

### 4.3 Les tarifs

Les tarifs suivent la grille tarifaire en vigueur.

## 5 Les produits

### 5.1 Adhésion

**Une adhésion est obligatoire pour bénéficier des autres services de l'Atelier des Bricoleurs**

L'adhésion à l'Atelier des Bricoleurs est valable un an et peut être prise à tout moment de l'année. A cette occasion, une cotisation est requise ainsi qu'un chèque de caution (non débité).

L'adhésion permet d'établir un dossier pour chaque personne et de faire un suivi de ses de ses compétences et de ses achats afin de lui donner accès à des machines de plus en plus performantes.

**Pour être adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :**

- être majeur
- avoir une assurance de responsabilité civile
- payer sa cotisation annuelle
- laisser un chèque de caution.
- Signer la fiche d'engagement

**L'adhérent s'engage et signe**

- qu'il a pris connaissance et accepte les conditions définies dans le règlement intérieur
- qu'il possède une assurance responsabilité civile personnelle
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas d'accident du à lui-même ou à des tiers
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas de dommages matériels du à lui-même ou à des tiers
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas de dommages matériels liés à une panne électrique ou une panne d'outillage.
- qu'il bricole et évolue dans les locaux de l'atelier des Bricoleurs sous sa propre responsabilité en connaissance des conditions de sécurité.

**L'adhésion donne le droit d'accéder aux autres services proposés par l'Atelier des Bricoleurs.**

En adhérant, vous déclarez adhérer franchement à l'esprit collaboratif et mutualiste de l'Atelier des Bricoleurs.

1. Laisser son lieu de travail vide, rangé et propre
2. Partager les outils de l'Atelier des Bricoleurs avec les autres

## **5.2 Pass Atelier**

### **5.2.1 Adhérent**

Pour accéder aux espaces métiers, les adhérents payent un droit d'accès lors de leur venue..

Ce droit d'accès inclue:

- l'accès aux espaces métiers,
- la possibilité de s'installer sur une table de travail libre
- l'utilisation des outils de catégorie A et B.

Le droit d'entrée est délivré suivant des forfaits allant de 1 heure à un an. La première heure de présence sur une journée est indivisible. Au delà de cette première heure, les suivantes sont divisibles par demi-heure. Au delà de 4 heures de présence dans la même journée seule 4 heures sont décomptées.

### **5.2.2 Invité**

Le forfait invité permet à une personne non adhérente d'accompagner un adhérent pour travailler sur le même projet

. Un invité peut accéder aux ateliers sous la responsabilité totale et complète de la personne qu'il accompagne. L'invité déclare bénéficier d'une assurance responsabilité civile personnelle. En cas d'accident ou de dégradation causé par l'invité, son accompagnateur s'engage à en assumer les conséquences envers l'Atelier des Bricoleurs et des tiers.

Le droit d'accès pour les invités inclue:

- l'accès aux espaces métiers,
- l'utilisation des outils de catégorie A et B.

## **5.3 Location d'outillages**

### **5.3.1 location des machines outils sur site**

Les adhérents ont accès au parc de machines outils après validation de leurs compétences par les animateurs.

Les machines outils de catégorie C sont louées sur place sous réservation à l'heure (non divisible). Ces machines nécessitent une initiation préalable avec validation d'acquis par l'Atelier des Bricoleurs.

L'initiation et la validation d'acquis ne se substituent pas à la responsabilité de l'utilisateur.

### **5.3.2 Location d'outils et de kits d'outillages à emporter**

Les adhérents ont accès au service de location à emporter

- de petit outillage manuel et électroportatif

- de kits d'outillages

Les outils et kits sont loués à la journée. Ils doivent être rendus dans le même état qu'ils ont été fournis (propres et fonctionnels)

## **5.4 Les ateliers et les formations**

### **5.4.1 Les ateliers**

- Les ateliers découverte  
Pour les adhérents des ateliers de découverte de techniques de fabrication artisanale sont organisés. Ces ateliers sont assurés par des professionnels du domaine ou des amateurs avertis.
- Les ateliers d'application  
Pour les adultes des ateliers applicatifs permettant la réalisation d'objets en apprenant et pratiquant les techniques de métiers variés. Ces ateliers constituent généralement un perfectionnement suite aux ateliers découvertes

Pour les familles (1 adulte + 1 ou 2 enfants) des ateliers de bricolage en groupe sous la direction d'un animateur permettent de fabriquer des objets adaptés pour les enfants (jouets, maison pour oiseaux , ...). Dans ce cas un projet à réaliser ainsi que le matériel nécessaire sont fournis.

### **5.4.2 Les initiations**

Des initiations sont dispensées pour donner aux personnes voulant utiliser des machines outils les notions élémentaires sur leurs fonctionnements et la sécurité.

Ces initiations sont assurées sur place par des experts (Animateur, particuliers et professionnels)/ Les formateurs sont agréés par le gérant. Ils suivent un programme d'initiations précis défini à l'avance.

Les initiations sont dispensées à 1 ou 2 personnes à la fois.

## **5.5 Les locations d'espaces pro**

Les professionnels peuvent louer un espace qui leur est dédié pour exercer leur activité et stocker leurs outils propres et leur production.

- Les box peuvent être loués pour des périodes de "chantier" de 1 jour à 3 mois.
- Toutes activités commerciales sont interdites dans le box
- La domiciliation de l'activité à l'adresse de l'Atelier des Bricoleurs est interdite.
- Le box est assuré pour une valeur de 125€/m<sup>2</sup>
- Toutes activités émettant des gaz nocifs en quantité apportant une concentration dans l'air nocive est interdite.
- La location d'un espace pro inclue le droit d'accès au site **pour une personne physique nominative uniquement.**

## **5.6 Espaces de stockage**

### **5.6.1 Espaces de stockage libres**

Le droit d'accès aux espaces métiers vous donne le droit de laisser votre matériel dans l'espace de stockage libre pour une période de 15 jours qui suit la date de votre dernière accès.

- Dans la mesure des espaces disponibles, chaque adhérent bénéficie pendant cette durée d'une étagère ou d'un rack tel que délimité.
- Le propriétaire du matériel laissé doit être clairement identifiable.
- L'espace de stockage libre n'est ni fermé ni surveillé. L'Atelier des Bricoleurs ne peut pas être tenu pour responsable d'un vol ou de dégradations de votre matériel ou de votre projet.
- Le matériel laissé par les adhérents n'est pas couvert par l'assurance de l'Atelier des Bricoleurs
- Au delà de 15 jours, votre projet sera déplacé dans une zone de stockage commune.
- Après 3 mois dans la zone commune, le matériel devient la propriété de l'Atelier des Bricoleurs.
- Tout matériel non identifié devient la propriété de l'Atelier des Bricoleurs.

### **5.6.2 Espace de stockage payant**

Les adhérents ont accès au service de location d'espace de stockage payant. Ces espaces permettent de laisser du matériel volumineux à l'atelier dans une zone de stockage fermée.

- Chaque adhérent peut louer un espace maximum de 2m<sup>3</sup> (2m<sup>2</sup> au sol maximum).
- Les espaces de stockage payant sont assurés par l'atelier des Bricoleurs à hauteur de 125€ du m<sup>2</sup>
- L'Atelier des Bricoleurs n'est pas responsable des dégradations dues à des tiers.

## **5.7 La quincaillerie**

Le service de quincaillerie est accessible aux adhérents particuliers et professionnels. Il permet d'acheter au détail les consommables pour les outils et une sélection de quincaillerie standard (vis écrous, clous, ...).

## 6 Motifs d'exclusion

Voici, une liste des fautes susceptibles d'entraîner l'exclusion de l'Atelier des Bricoleurs sur décision du gérant :

- Utilisation de l'atelier en état d'ébriété
- Utilisation de l'atelier sous l'emprise de drogues
- Non-respect majeur des consignes de sécurité
- utilisation des machines outils par des adhérents non habilités
- Vol
- Expression de mots ou de gestes violents

L'exclusion de l'Atelier des bricoleurs signifie:

- Vous perdez votre droit d'accès sur le site.
- Votre adhésion au site ne vous est pas remboursée
- Vos achats déjà effectués ne sont pas remboursés
- Vous ne pouvez prétendre à redevenir adhérent à l'Atelier des Bricoleurs pendant une période de 3 mois à compter de votre date d'exclusion.

Votre exclusion vous est notifiée par un courrier remis en main propre ou par recommandé.

## 7 La sécurité

La sécurité est l'affaire de tous .  
La sécurité doit être une idée fixe, presque une obsession.

### 7.1 Les locaux

Le plan de sécurité est affiché à proximité de chaque entrée et sortie du bâtiment.

Ce plan inclue

- le plan d'évacuation
- la position de l'alarme
- la position des extincteurs
- la position des sorties de secours
- le responsable sécurité
- la localisation de la trousse de pharmacie

Une trousse à pharmacie incluant du matériel de premier soin est disponible dans le bureau.

2

#### **EN CAS D'INCENDIE.**

- Garder son calme
- Prévenir ou faire prévenir l'animateur du site.
- Eventuellement, attaquer le feu avec les moyens existants
- Evacuer les locaux en ordre et vers le lieu de rassemblement prescrit.
- *Si une personne a ses vêtements en feu, il faut:*
  - *l'empêcher de courir.*
  - *la rouler au sol et utiliser une couverture pour étouffer le feu.*

*Les issues de secours et les extincteurs doivent rester libre d'accès..*

#### **En cas d'accident.**

- Alerter ou faire alerter l'animateur du site.
- Eviter l'aggravation.

#### **Risques électriques**

- avant emploi de tous outillages électriques portatifs veiller au bon état des câbles et prises.
- débrancher tout appareil inutilisé.
- ne jamais tirer sur le câble d'alimentation pour débrancher un outil électrique.
- ne pas rouler sur les câbles.

#### **Produits dangereux ou toxiques**



- ne pas stocker les produits dangereux ou toxiques.
- respecter scrupuleusement les précautions d'emploi.
- ne pas fumer.
- brancher les extracteurs de gaz d'échappement.
- ne pas utiliser d'essence ou de diluant pour se laver les mains.
- ne pas jeter les produits dangereux ou toxiques à l'égout.

**Soufflage à l'air comprimé**

- **ne pas pulvériser les liquides sous forme d'aérosol.**
- ne pas disperser les poussières de frein dans l'atmosphère.

**Ordre et propreté**

- votre poste de travail doit être tenu dans un état constant de propreté.
- passer un coup de balai lorsque vous finissez vos travaux.
- les flaques d'huile, d'eau et les dépôts de graisse doivent disparaître immédiatement:

**7.2 Code vestimentaire**

- L'utilisateur de l'atelier doit porter des chaussures fermées.
- L'utilisateur de l'atelier doit avoir des manches courtes ou étroites (non flottantes) et éviter les bracelets
- L'utilisateur de l'atelier doit porter les équipements individuels de protection adaptés à son activité telle que définie dans les fiches d'utilisation et de sécurité des outils.

**7.3 Règles générales de sécurité**

- Il faut toujours prendre son temps.
- L'accès de l'atelier est interdit aux mineurs en dehors des stages et ateliers spécifiques.
- Il est strictement interdit de venir accompagné de ses enfants en bas âge

**7.4 Les outils et les machines**

- L'utilisateur doit avoir pris connaissance de la fiche d'utilisation et de sécurité de l'outil ou de la machine outil qu'il utilise. Ces fiches sont disponibles à proximité de l'emplacement de rangement de l'outil.
- Employer l'outil adapté à la tâche à effectuer
- la machine et l'espace de travail qui l'entoure doivent être propres et dégagés de tous objets
- Toute machine doit être arrêtée après chaque utilisation.
- Il ne faut pas plus de 4 personnes autour de la même machine.
- Les guides et protections doivent être réajustés à chaque travail nouveau.
- Stoppez immédiatement les machines à chaque bruit suspect à chaque odeur ou fumée suspecte.
- Signalez immédiatement toute panne ou incident. Vous ne serez pas pénalisé, mais on pourra vous aider à la comprendre.
- Signalez immédiatement les bruits, fumées ou odeurs suspects
- Au moindre problème, appuyez sur le bouton rouge d'arrêt d'urgence et

- maintenez votre pièce de bois
- N'essayez jamais de réparer une machine vous-même sans l'aide d'un expert

## 5 Les produits

### 5.1 Adhésion

**Une adhésion est obligatoire pour bénéficier des autres services  
de l'Atelier des Bricoleurs**

L'adhésion à l'Atelier des Bricoleurs est valable un an et peut être prise à tout moment de l'année. A cette occasion, une cotisation est requise ainsi qu'un chèque de caution (non débité).

L'adhésion permet d'établir un dossier pour chaque personne et de faire un suivi de ses de ses compétences et de ses achats afin de lui donner accès à des machines de plus en plus performantes.

**Pour être adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :**

- être majeur
- avoir une assurance de responsabilité civile
- payer sa cotisation annuelle
- laisser un chèque de caution.
- Signer la fiche d'engagement

**L'adhérent s'engage et signe**

- qu'il a pris connaissance et accepte les conditions définies dans le règlement intérieur
- qu'il possède une assurance responsabilité civile personnelle
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas d'accident du à lui-même ou à des tiers
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas de dommages matériels du à lui-même ou à des tiers
- qu'il décharge l'Atelier des Bricoleurs de toute responsabilité en cas de dommages matériels liés à une panne électrique ou une panne d'outillage.
- qu'il bricole et évolue dans les locaux de l'atelier des Bricoleurs sous sa propre responsabilité en connaissance des conditions de sécurité.

**L'adhésion donne le droit d'accéder aux autres services proposés par l'Atelier des Bricoleurs.**

En adhérant, vous déclarez adhérer franchement à l'esprit  
collaboratif et mutualiste de l'Atelier des Bricoleurs.

1. Laisser son lieu de travail vide, rangé et propre
2. Partager les outils de l'Atelier des Bricoleurs avec les autres